



PIERREFONTAINE

-les-

VARANS

Séjour organisé pour les  
élèves de sixième

SCIENCES

arts

autonomie

Vivre ensemble

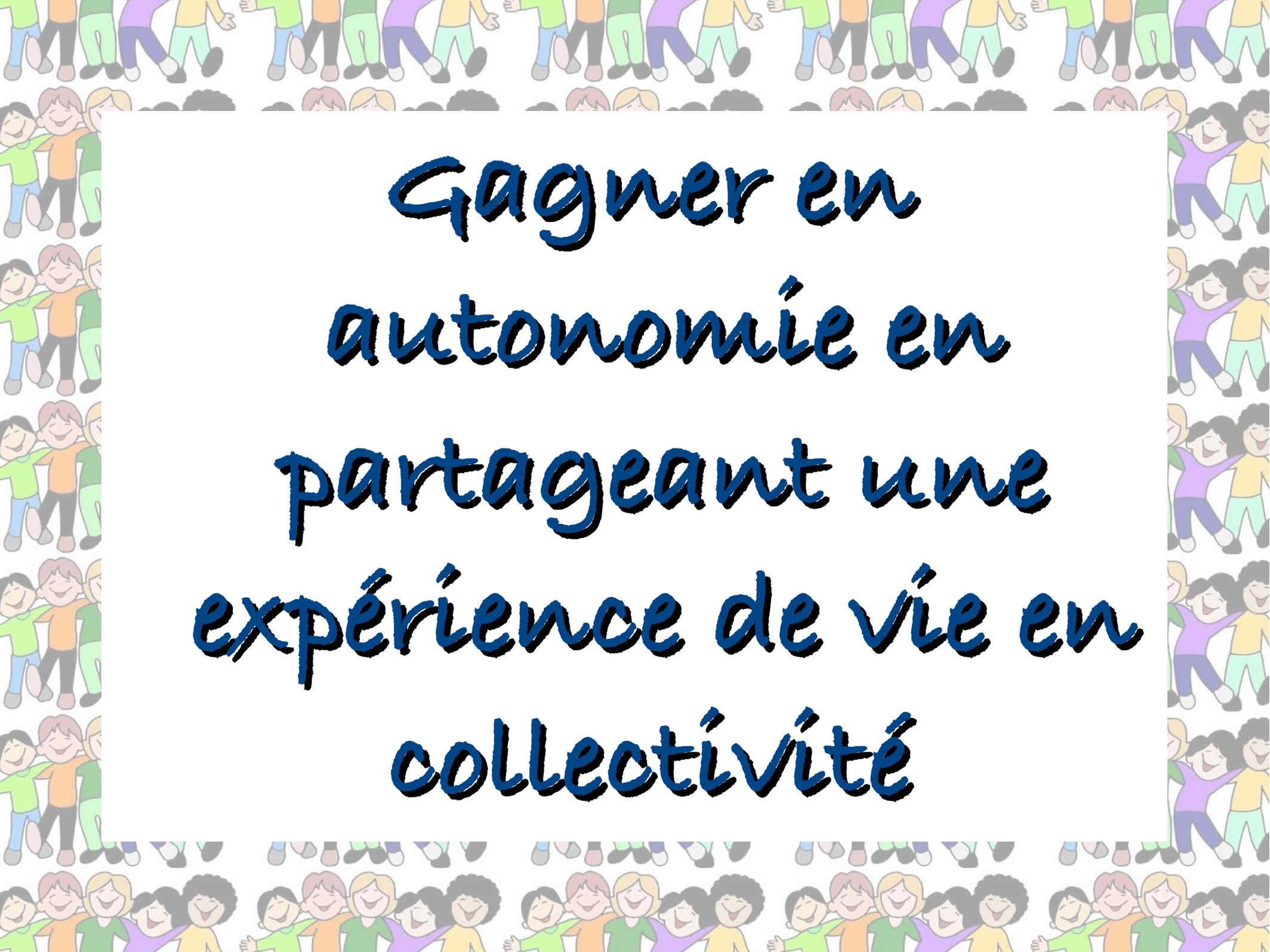
créativité

**Des objectifs  
pédagogiques**

Activités physiques

*Écriture*

Environnement



Gagner en  
autonomie en  
partageant une  
expérience de vie en  
collectivité



Découvrir différentes  
activités physiques  
de pleine nature



Découvrir  
l'environnement et  
exprimer sa créativité

# Le séjour se déroule à la « Roche du Trésor »



Le prix du séjour s'élève à 262 € maximum si tous les élèves participent.

**Le Foyer Socio-Éducatif et le collège** apportant une aide de **35 euros**, la participation maximale des familles s'élève à **227 € maximum**.

Un dispositif d'aide du Conseil Régional est en cours d'élaboration : une aide supplémentaire pour tous d'environ 30 € est envisagée.



Des aides sont proposées : Conseil  
Départemental, Fonds social du collégien, Comité  
d'entreprise, Foyer Socio-Éducatif.





Coupon à remettre le **17 novembre au plus tard**

Je soussigné(e), ..... Père, Mère, Tuteur légal (rayer les mentions inutiles)  
de l'élève ..... en Classe de 6<sup>ème</sup> .....

**souhaite que mon enfant participe au séjour scolaire à Pierrefontaine-Les-Varans**

Oui

Non

Signature  
du responsable :

**Si l'accord de principe est donné, je joins à ce coupon :**

- un chèque de 40 € à l'ordre du collège Camus

**OU** - une enveloppe contenant 40 € en espèces

en précisant les nom, prénom et classe de mon enfant.

- ✓ Je sollicite une aide financière du **Conseil Départemental**    Oui     Non   
*Un dossier vous sera remis et devra être complété pour le 2 décembre*
- ✓ Je sollicite une aide financière du **Fonds Social Collégien**    Oui     Non   
*Un dossier vous sera remis et devra être complété pour le 2 décembre*
- ✓ Je sollicite une aide complémentaire du **Foyer Socio-Éducatif**    Oui     Non

Nous vous prions de noter au dos de ce coupon toute question ou demande particulière que vous souhaiteriez faire au sujet de ce séjour.

Les dossiers du **Fonds Social Collégien** et du **Conseil Départemental** vous seront remis sur demande.

Ces demandes d'aides complétées doivent **impérativement** être remises au professeur responsable **pour le 2 décembre**, délai de rigueur, avec toutes les pièces justificatives.



Un règlement échelonné vous est proposé.

Montant	Date de règlement
40,00 €	08/01/18
40,00 €	05/02/18
40,00 €	12/03/18
35,00 €	23/04/18
32,00 €	Versement à confirmer selon l'aide apportée par le Conseil Régional



Un règlement échelonné vous est proposé.

Vous pouvez régler :

- en espèce
- par chèque bancaire
- par chèque vacances

Vous pouvez remettre tous les chèques au professeur principal qui les déposera à l'intendance aux dates prévues dans l'échéancier.